

**MARDI 31 JANVIER 2017**

**Politique sociale intercommunale :  
faut-il créer un CIAS ?**

Aujourd'hui, plus de 50 % des communautés de communes exercent une ou plusieurs compétences sociales. L'arrivée de nouvelles populations, l'évolution du rythme de vie des ménages, le vieillissement de la population modifient en profondeur les données de la vie locale. En même temps, des difficultés s'accumulent pour les personnes aux revenus très faibles (travailleurs pauvres, retraités), relatives à la mobilité, l'habitat, l'isolement, l'accès à l'emploi, la santé, le soutien aux responsabilités parentales.

Le bloc de compétences « Action sociale d'intérêt communautaire », qui rappelle également la possibilité de créer un Centre intercommunal d'action sociale, connaît ainsi une attention grandissante auprès des élu(e)s en charge des services à la population et de la cohésion sociale. Ceux-ci sont de plus en plus convaincus de la nécessité d'intervenir au profit de la vie sociale qui constitue un aspect majeur de l'attractivité d'un territoire au travers du maintien à domicile des personnes âgées, de services pour la petite enfance et l'enfance, d'actions intergénérationnelles et de solidarité, d'attentes exprimées par les habitants quelle que soit leur catégorie socioprofessionnelle.

Toutefois, de nombreuses interrogations demeurent :

- Comment connaître les besoins de mon territoire ?
- Comment évaluer les priorités ?
- Comment faire face à la précarité dans une logique de développement social ?
- Avec qui agir et quelle coordination possible avec les acteurs locaux, notamment associatifs ?
- Quels partenariats nouer ?

La création d'un CIAS peut être une réponse à ces questions mais ne doit pas être vécue comme la remise en cause des initiatives préexistantes, une concurrence pour les activités associatives ou une menace pour les capacités d'intervention des communes-membres.

Dans le cadre des projets de fusion d'EPCI, le devenir des compétences liées à l'action sociale et aux CIAS existants pourra également faire partie des questions abordées lors de cette journée.

**Pour approcher ces questions, Mairie-conseils et l'Unccas  
vous proposent de participer à la journée d'échanges et d'information le**

**MARDI 31 JANVIER 2017 à PARIS**

**Celle-ci constitue notamment la première étape de l'accompagnement à la réflexion  
sur l'action sociale de votre territoire que pourra vous proposer Mairie-Conseils.**

## **Politique sociale intercommunale : faut-il créer un CIAS ?**

### **PROGRAMME DE LA JOURNÉE D'ÉCHANGES ET D'INFORMATION DU MARDI 31 JANVIER 2017 À PARIS**

- 9h30** Accueil des participants
- 10h** Présentation de Mairie-conseils et de l'UNCCAS
- 10h30** **Présentation de sa situation par chaque groupement de communes**
- Contexte général, questions spécifiques liées aux situations locales, enjeux pour la vie sociale du territoire
  - Expression des attentes liées à cette journée et questions auprès de l'Unccas et de Mairie-conseils
- 12h** **Vie sociale en milieu rural : les principaux enjeux d'une politique intercommunale**
- 12h30** Déjeuner
- 14h** **Le CIAS, un outil au service du territoire**
- Contexte général de l'action sociale intercommunale
  - Historique législatif et réglementaire
  - Missions et attributions d'un centre intercommunal d'action sociale
  - Le CIAS : un nouvel acteur complémentaire aux communes, aux services et initiatives existantes
  - Les principaux aspects juridiques et techniques pour la mise en place d'un CIAS
  - Budget et financement des CIAS
- 15h45** **Création d'un CIAS**
- Proposition de démarches destinées aux élus et aux acteurs sociaux du territoire
- 16h30** **Echanges et perspectives d'appui auprès des territoires**
- 17h** Fin des travaux

**ANIMATION :** Sophie Saramito, Laure Berthon, UNCCAS  
Bernard Saint Germain, Mairie-conseils

**Pour tout renseignement complémentaire, joindre Bernard Saint Germain  
au 01 58 50 75 75 ou par mail : [bernard.saint-germain@caissedesdepots.fr](mailto:bernard.saint-germain@caissedesdepots.fr)**

**Politique sociale intercommunale :**  
faut-il créer un CIAS ?

**DEMANDE DE PARTICIPATION  
À LA JOURNÉE D'ÉCHANGES ET D'INFORMATION DU  
MARDI 31 JANVIER 2017, DE 9H30 À 17H, À PARIS**

Nom du groupement de communes : .....

.....

Adresse : .....

.....

.....

Tel : ..... Fax : .....

Mail : .....

Nom et fonction des participants (\*):

1. ....

2. ....

3. ....

4. ....

Personne que Mairie-conseils peut joindre pour préparer cette journée :

.....

(\* ) Cette journée est prioritairement destinée aux élu(e)s. Ils peuvent être accompagnés de techniciens.

**Seuls les frais de déplacement sont à la charge des groupements de communes.  
Les frais d'accueil et de restauration sont assurés par Mairie-conseils.**

**MERCI DE RETOURNER CETTE FICHE À MAIRIE-CONSEILS  
PAR COURRIER OU PAR FAX AVANT LE 25 JANVIER 2017**